

Compte-rendu de l'action de sensibilisation du 4 mai à la Cité des Sciences

Pas moins de 50 libristes se sont déplacés ce mardi soir à l'appel de [Framasoft](#) et de l'[April](#) pour distribuer quelques 700 [tracts](#) et 100 [FramaDVD](#) aux visiteurs invités à l'inauguration officielle de l'exposition « Contrefaçon » présentée à la Cité des sciences et de l'industrie. L'opération symbolique de sensibilisation du public de l'exposition à l'existence des licences libres fut donc un véritable succès, palliant ainsi un peu plus à la [censure imposée par l'INPI](#).



Pendant plus de deux heures, le parvis de la Cité des sciences fut animé par une joyeuse cohorte de libristes de diverses associations (VLC, Ubuntu-fr, April, Framasoft et même membres du Parti Pirate français survivant) colportant tracts et FramaDVD de visiteur en visiteur. Ces derniers se montraient pour la plupart polis, promettant dans presque tous les cas de lire le tract que nous leur tendions.

L'accueil réservé par la Cité des sciences fut lui aussi courtois, mais froid, surtout en considération des 11°C qui régnaient dehors et du vent mordant qui balayait le parvis. En effet, malgré nos diverses demandes, nous n'avons pas été autorisés à mener notre action dans le grand hall de la Cité.



Dans l'effervescence bon enfant de l'activité, deux types de tracteurs se distinguèrent : les polypes de récif et les poissons pilotes. Les premiers, fermement ancrés à leur banc de corail, captaient sans se déplacer l'attention de tout visiteur dépourvu de tract passant à proximité, le temps de lui fournir le précieux document.

Les seconds, moins rapides en cas d'affluence, répétaient continuellement la même ronde, marchant au devant des visiteurs et les accompagnant sur 20 à 30 mètres jusqu'au barrage Vigipirate marquant l'entrée de la Cité, se donnant le temps d'introduire la démarche et souvent d'entamer une conversation.

Le but n'était pas de prêcher des convaincus mais de pallier au manque d'objectivité imposé par l'INPI à l'exposition. Or, avec le public de l'inauguration officielle, se déplaçant sur invitation de la Cité des sciences et donc sélectionné par ses sponsors, nous étions bien servis. Toutefois, j'ai l'exemple d'un visiteur en costume de velours vert, se définissant comme juriste et qui, une fois arrivé au barrage me demanda, l'air grave mais ravi d'avoir appris quelque chose, 4 ou 5 tracts supplémentaires pour discuter du sujet avec ses amis.

Si les personnalités encostumées se sont succédées pendant deux heures, toujours relativement surprises par l'ampleur du dispositif bénévole déployé à l'entrée, l'arrivée la plus remarquée fut celle de la présidente de la Cité des sciences et de l'industrie [Claudie Haigneré](#), sous bonne escorte. Il ne fut pas possible d'entamer de conversation avec elle lors de son passage et elle ne donna pas suite à la requête formulée par [Frédéric Couchet](#) de nous permettre d'entrer dans le hall. Toutefois, elle se saisit volontiers du FramaDVD que je lui tendais, sans pour autant ralentir son allure.

Plus tard, parmi les premiers visiteurs à ressortir de

l'exposition, certains nous affirmèrent que la présidente de la Cité des sciences parla dans son discours d'une exposition « portant à débat » comme le confirmait notre présence et notre action aux portes du lieu. L'exposition était d'ailleurs souvent jugée superficielle, ou partielle par les personnes prenant le temps de nous en parler.

En conclusion, le succès de la mobilisation, le nombre de tracts distribués et les retours des visiteurs à leur arrivée et à leur départ confirment l'utilité d'une telle opération. Richard M. Stallman peut être fier des libristes français, car à défaut de venir informer le public chaque jour à l'entrée de l'exposition comme il l'avait idéalement [suggéré](#), la mobilisation ne faiblit pas depuis l'ouverture le 20 avril dernier. Les acteurs du web ont su réagir promptement pour sauver le [texte](#) d'Isabelle Vodjdani de son élagage, puis **informer plus de personnes via Internet que n'en a accueilli l'exposition depuis son lancement.**

Enfin, d'autres opérations de sensibilisation semblent se profiler sur le [forum](#), et l'[Ubuntu Party](#) de mai arrive à grands pas...



Affaire INPI : Tous à l'abordage de l'exposition « Contrefaçon » le 4 mai !

Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère ira à toi.



Suite à ce que l'on peut désormais appeler « l'affaire INPI », une invitation est lancée à se rendre nombreux le mardi 4 mai à 18h à La Cité des Sciences et de l'Industrie devant l'exposition incriminée pour informer les visiteurs que le Libre existe et aurait au moins mérité cette petite place injustement refusée.

La semaine qui vient de s'écouler fut marquée par une superbe illustration du principe selon lequel la censure s'avère toujours contre-productive pour le censeur, puisque l'action de ce dernier sur un message particulier attire inévitablement l'attention du public sur ce qu'il voulait cacher^[1].

Ainsi, la décision de l'Institut National de la Propriété Industrielle d'exclure, à la dernière minute, toute mention de logiciels et de licences libres de l'exposition « Contrefaçon » (présentée du 20 avril au 13 février prochain à la Cité des Sciences et de l'Industrie) a choqué un large public, sûrement aiguisé sur la question par des années de frasques législatives (DADVSI, HADOPI I&II) tentant justement de définir les limites de la contrefaçon à l'ère du numérique. Et le [cri d'alarme](#) lancé par Isabelle Vodjdani (membre de [Copyleft Attitude](#) et auteur du texte censuré) il y a un peu

plus d'une semaine s'est donc répandu sur le web comme une tache d'huile, grâce aux efforts conjugués de toutes les consciences qui animent les associations du libre, les blogs indépendants, la presse en-ligne...

Le texte, originalement posté sur Transactiv.exe fut presque immédiatement repris par une vague d'associations du libre parmi lesquelles Ubuntu-fr, Framasoft LinuxFR ainsi que les journaux en-ligne les plus réactifs : Rue89, PCINpact... Dès le lendemain, les réactions se multipliaient tous azimuts, et le texte, sous licence libre, se trouvait repris commenté et analysé sur les sites web d'associations telles que PULLCO le LUG Corézien ou Fansub-streaming dont l'activité pose d'intéressantes questions sur le droit d'auteur et la contrefaçon (ce n'est pas une contrefaçon de sous-titrer une animation japonaise en français tant que l'éditeur ne commercialise pas l'œuvre en France, ça le devient ensuite, presque rétro-activement...). Enfin, l'April réagissait en adressant une [lettre ouverte](#) à Claudie Haigneré, présidente de la Cité des Sciences et de l'Industrie dans le but d'obtenir un rendez-vous.

Edit 3 mai : L'April a publié le [compte-rendu](#) de son entretien avec Claudie Haigneré, présidente de la Cité des sciences et de l'industrie, le lendemain de la publication originale de cet article. L'association annonce, en fin de communiqué, qu'elle se joindra à l'opération.

Tangui Morlier (président de l'April, fondateur de StopDRM) réagit encore, à titre personnel le jour suivant, en lançant le site www.bonjourcensure.fr avec la participation d'Isabelle Vodjdani. Ce site, simple mais efficace, offre un espace pour laisser s'exprimer en image la créativité du libre sur le sujet.

Face aux critiques, il est à noter que la CSI et l'INPI publièrent rapidement un [communiqué de presse](#) dans le but de justifier leur décision de ne pas présenter d'alternative au

modèle dogmatique de la propriété intellectuelle telle que défendue par l'INPI ou la SACEM, à base de gentils consommateurs et de méchants pirates.

En substance, dans leur communiqué ils se défendent des mauvaises intentions qu'on leur prête pour avoir supprimé cette partie de l'exposition, étant eux-mêmes utilisateurs de logiciels libres et donc forcément favorables au phénomène. Mais exploiter simplement ces outils concurrentiels ne dénote en rien d'un a priori vis-à-vis de leur modèle, et d'a priori ne voulons point ! Les licences libres existent et sont largement répandues, pourquoi éviter le sujet ?

L'INPI arguait alors de ne pas vouloir semer le trouble dans l'esprit des visiteurs, entre contrefaçon et logiciel libre, afin d'éviter une association négative. En dehors de la condescendance de l'argument, on peut se demander si ce ne serait justement pas le principal intérêt de cette exposition, que d'amener les visiteurs à réfléchir et se poser de fécondes questions comme le remarquait aKa dans les [commentaires du billet](#) Framablog.

D'ailleurs, pour une exposition se voulant sans ambiguïté et « tout public », on peut s'interroger sur le choix du visuel de l'affiche, présentant un remix du célèbre pavillon de [Jack Rackham](#) (dit « Le Rouge » ...) dont le crâne a été remplacé par le terme « Contrefaçon ». Le lien entre les contrefacteurs dénoncés par l'exposition et les renégats des siècles derniers se livrant à des actes de flibusterie me semble pour le moins trouble...

Aujourd'hui on retrouve ces exactions marines au large de la Somalie et ce [pavillon noir](#) sur la flotte des [Sea Shepherd](#) poursuivant une noble cause. Mais rien à voir, en tout cas, avec les honnêtes citoyens qui s'échangent de la culture aux limites numériques encore floues du droit d'auteur qui fait vivre des organismes de contrôle tels que l'INPI ou la SACEM.

Toujours est-il que cette réponse, faisant couler beaucoup d'encre, a visiblement contribué à attiser les résistances. Aujourd'hui la presse continue à se faire l'écho du phénomène comme on peut le voir dans [LeMagIT](#), [LePoint](#) ou [ZDNet](#), et les analyses fleurissent sur les blogs comme ce [billet](#) du « dernier des blogs » ou cet intéressant [travail de synthèse](#) réalisé par Frédéric Couchet.

Toutefois, si le message d'Isabelle Vodjdani a survécu à sa censure grâce à une publication sous licence libre et un web réactif, il reste un manque béant d'information au sein de l'exposition !

Si l'April, qui [rencontrera prochainement](#) la présidente de la Cité des Sciences aura une opportunité de demander l'intégration du texte à l'exposition comme prévu, voire un espace supplémentaire pour détailler les événements qui ont conduit cette intégration tardive, il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle rien n'est fait pour informer le public lors des dix mois à venir de l'existence d'œuvres libres dont la copie et le partage n'engendrent pas de contrefaçon.

C'est pourquoi une réaction s'est organisée sur le forum et le canal IRC de Framasoft depuis le précédent [billet](#). Comme nous y [encourage](#) Richard M. Stallman, les défenseurs du libre viendront à la rencontre du public de l'exposition lors de son inauguration officielle le **mardi 4 mai à partir de 18h**, comme [détaillé ici](#).

Lors de cet événement à but pédagogique (c'est un terme [qui fait peur](#) depuis [HADOPI...](#)) des [FramaDVD](#) seront distribués aux visiteurs pour donner corps à l'existence des licences libres, des logiciels libres, des livres libres, de la musique libre, des photos libres, des films libres...

Venez nombreux !

Notes

[1] Crédit photo : [Joseph Sardin](#) (Creative Commons By)

Geektionnerd : INPI...toyable

En référence directe à la triste affaire de la semaine : [l'INPI censure le Libre d'une exposition qui se révèle alors propagande.](#)

INPI

Institut National de la Propriété Industrielle.
Truc pour déposer des expressions à la mode
trouvées entre le fromage et le dessert.



Institut que l'on pourrait d'ailleurs nommer « Institut National des Royalties » puisque toute forme de partage y est refusée et même censurée au nom du droit d'auteur.

L'INPI est farouchement opposé à ce que l'exposition donne la parole aux défenseurs du libre* !

Y'a un modèle. Alors tu l'adoptes ou tu la boucles ! Sale pirate !



* Expression authentique (copyri. . . Euh non.)

23/04/10
Gee

Crédit : [Simon Gee Giraudot](#) (Creative Commons By-Sa)

Scandaleux : l'INPI censure le Libre d'une exposition qui se révèle alors propagande !

C'est une mésaventure ô combien révélatrice de notre époque trouble et troublée qui est arrivée à [Isabelle Vodjdani](#).



Aujourd'hui s'est en effet ouverte l'exposition [« Contrefaçon,](#)

[la vraie expo qui parle du faux](#) », à la Cité des sciences et de l'industrie à La Villette (Paris).

Le Libre devait y être très modestement présent par un simple article rédigé par Isabelle Vodjdani.

Il n'en sera rien car à quatre jours de l'inauguration on lui a fait savoir que [l'Institut national de la propriété industrielle \(INPI\)](#), co-organisatrice de l'évènement, refusait son texte. L'explication a le mérite de la clarté : « L'INPI est farouchement opposé à ce que l'exposition donne la parole aux défenseurs du "libre" ».

« D'entrée de jeu, le visiteur est poussé à s'interroger : à qui profite le faux ? Qui est lésé, qui est abusé ? Sommes-nous victimes ou complices ? », nous dit la [dépêche AFP](#) dédiée à la manifestation « citoyenne », qui n'évoque évidemment pas l'épisode.

Mais au delà de l'INPI, à qui profite une telle censure ? Qui a intérêt à ce que le grand public ignore que l'on puisse s'adresser à lui autrement qu'en consommateur stimulé par le marketing ,en s'extirpant de la dichotomie artificiellement entretenue « monde marchand / contrefaçon de ce même monde marchand » ? Qui a intérêt à taire que d'autres mondes soient possibles ?^[1]

Il ne faut pas se méprendre, en censurant ainsi le Libre, l'exposition prend une tournure politique et se fait propagande.

Les masquent tombent et on ne lit alors qu'une seule chose sur les visages : la peur.

PS : Pourquoi ne pas se mobiliser et organiser une petite manifestation de protestation devant l'entrée de l'exposition, avec distribution de tracts et de contenus sous licence libre ?

"Contrefaçon" : La Cité des Sciences censure le Libre à la demande de l'INPI

[URL d'origine du document](#)

Isabelle Vodjdani – 20 avril 2010 – Transactive.exe

"La vraie expo qui parle du faux" se soucie peu de parler vrai.

Résumé : Une exposition aux intentions pédagogiques sur la Propriété Intellectuelle, décrit toutes les formes de contrefaçon mais censure les informations se rapportant aux pratiques licites du Libre et de l'Open-Source. Si on avait voulu faire l'apologie des pratiques illicites on ne s'y serait pas mieux pris !

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, j'ai la fausse joie de vous annoncer l'ouverture d'une exposition aux prétentions pédagogiques sur la Propriété Intellectuelle dont le seul volet consacré à la présentation du Libre, un texte concis enregistré par votre serviteur, a été censuré à la demande de l'INPI, principal partenaire de l'exposition.

« CONTREFAÇON, la vraie expo qui parle du faux » commence le 20 avril à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette et court jusqu'en février 2011^[2]. Comme son sous titre accrocheur l'indique, vous y verrez fausse monnaie, fausses marques, faux médicaments, fausses montres,... et dans la foulée, le faux nez de la vraie musique téléchargée illégalement par quelques adolescents dont on se propose de corriger l'égarement à coup de questionnaires faussement ludiques et de sorties scolaires faussement récréatives^[3]. Copier c'est mal, voilà tout le message de ce déballage qui décrit les multiples formes de la contrefaçon avec la verve qu'en d'autres temps, des enlumineurs auraient employée pour dépeindre les sept péchés capitaux en motifs grotesques.

Hélas, à côté de ce tableau des pratiques illicites, il ne faut pas s'attendre à trouver beaucoup de nuances dans la définition de ce qui est au contraire licite en matière de propriété intellectuelle. En effet, le domaine du Libre est totalement exclu du corpus de l'exposition. Et quand je dis exclu, il ne s'agit pas d'omission ou d'ignorance, mais bien de censure.

Initialement, les commissaires de l'exposition avaient prévu de consacrer un modeste volet à la présentation du Libre ; cela leur paraissait incontournable et c'est bien la moindre des choses. Dans cette optique, j'avais été contactée en septembre 2009 par une des commissaires adjointes qui me demandait de rédiger un texte concis définissant le Libre, ses enjeux et ses perspectives. Le texte devait être diffusé dans une petite zone de l'exposition équipée de bornes audio avec la version écrite affichée à proximité.

Mais le 16 avril 2010, quatre jours avant l'ouverture de l'exposition, j'ai reçu un mail de la commissaire en chef m'informant que mon texte ne pourra pas être diffusé : « notre partenaire principal, **l'INPI, est farouchement opposé à ce que l'exposition donne la parole aux défenseurs du "libre"**. Nous avons essayé de discuter et d'argumenter avec eux mais l'INPI reste intransigeant sur sa position. Nous sommes donc obligés, avec grand regret, de ne pas présenter votre parole que vous aviez, aimablement, accepté de rédiger et d'enregistrer. ». Quelques minutes plus tard, je recevais un mail d'excuses de la commissaire adjointe, sincèrement désolée. En pièce jointe, elle me restituait mon texte, enrichi des traductions réalisées par son équipe. Je l'en remercie, car ces traductions sont bien le seul avantage que j'aurai tiré de cette affaire.

Qu'un établissement public cède aux desiderata de ses partenaires financiers et renonce à sa liberté de parole est en soi scandaleux^[4]. Mais prétendre informer le public sur la

question de la Propriété Intellectuelle sans jamais évoquer le modèle du Libre, pourtant en plein développement, est tout simplement malhonnête et relève d'une entreprise de désinformation. Comment peut-on faire semblant de ne pas voir la montagne Wikipedia et l'Himalaya des logiciels libres qui font désormais partie de notre environnement de travail quotidien parmi tant d'autres bourgeons du Libre ? Ne sont-ils pas des exemples éclatants de la réussite d'un régime de propriété intellectuelle qui garantit la liberté de copier, de modifier et de diffuser des œuvres selon un cadre contractuel parfaitement légal ?

Pour moi, ce petit texte est un élément de vulgarisation parmi d'autres et je n'en aurais sans doute pas fait état sans cet acte de censure. Il est d'ailleurs fort probable qu'il serait passé quasiment inaperçu si les choses s'étaient passées comme prévu par les commissaires de l'exposition : qui donc, au détour du fastidieux parcours énumérant les cas de contrefaçon dûment constatés, chiffrés et illustrés, aurait encore le courage de se planter devant une borne audio pour entendre une autre voix ? L'intransigeance de l'INPI qui prive les commissaires de la satisfaction, même illusoire, d'avoir honnêtement couvert le sujet en réservant une portion congrue à la présentation du Libre, est tout à fait étonnant. Pourquoi l'INPI a pris le risque de se ridiculiser en censurant un texte promis aux oubliettes ? Il faut croire que cette voix, aussi discrète soit-elle, dérange encore trop. Elle dérange parce qu'elle n'appartient pas au monde binaire que tentent de nous décrire les lobbys des ayant droit. Cette voix parle à la grande catégorie des amateurs et bricoleurs qui ne se reconnaissent ni dans la figure du faussaire ni dans le masque de l'Auteur floué derrière lequel se cachent les ayant droit^[5]. Pour le coup, ce texte que je trouvais quelque peu effacé à cause de l'exercice de concision auquel j'étais astreinte, prend de l'importance. Aussi, je le publie ci-après, et vous invite à copier, diffuser, commenter ou augmenter tout ou partie de cet article en faisant bon usage des dispositions de

la [Licence Art Libre](#).

Le libre, un phénomène en expansion

Dans le cadre du droit d'auteur qui protège les créations littéraires et artistiques, un nombre croissant d'auteurs choisissent de mettre leurs œuvres à la disposition du public avec un type de contrats bien spécifiques qu'on appelle des licences libres. Ces licences autorisent quiconque à diffuser des copies de l'œuvre. Elles l'autorisent également à publier sous sa propre responsabilité d'auteur des versions modifiées de l'œuvre. Ces autorisations sont assorties de deux conditions :

- Premièrement, il faut mentionner l'auteur de l'œuvre initiale et donner accès à ses sources
- Deuxièmement, les copies ou versions modifiées de l'œuvre doivent être publiées avec les mêmes autorisations.

Les œuvres libres sont nécessairement divulguées avec une licence qui garantit ces conditions. Parmi ces licences, on peut citer la GNU GPL, pour les logiciels, et la Licence Art Libre, pour les œuvres culturelles. Le domaine des œuvres libres n'est donc ni une zone de non droit ni assimilable au gratuit. D'ailleurs les anglo-saxons associent le mot français « libre » au mot « free » pour écarter toute confusion, car il y a des œuvres gratuites qui ne sont pas du tout libres, et il y a des œuvres libres payantes.

On parle aussi du « monde du libre » pour désigner l'ensemble des acteurs qui participent à la promotion et au développement du domaine du libre. Ce mouvement s'inspire des usages qui régissent la circulation des connaissances dans les milieux académiques. Mais depuis 1983, ce sont les développeurs de logiciels qui sont à l'avant-garde de ce mouvement et de sa formalisation juridique, car dans ce secteur d'activité la nécessité d'innovation est constante et les utilisateurs ont

tout intérêt à mettre la main à l'ouvrage pour améliorer les défauts d'un logiciel ou l'adapter à leurs besoins. Ainsi, ils deviennent à leur tour auteurs.

Ce modèle de développement correspond aux aspirations d'une société démocratique composée de citoyens qui apportent une contribution constructive à la vie publique et ne se contentent pas d'être seulement gouvernés. L'intérêt que suscite le Libre est donc d'abord d'ordre politique. Cet intérêt est exacerbé par le fait que les législations de plus en plus restrictives sur le droit d'auteur évoluent à contresens de l'intérêt du public et deviennent des freins pour la création. Dans ce contexte, les licences libres apparaissent comme une issue légale et pragmatique pour constituer un domaine dans lequel les obstacles à la diffusion et à la réutilisation créative des œuvres sont levés.

Dans le domaine de la création artistique et de la publication scientifique, le modèle du libre correspond aussi à une réalité sociale. C'est l'émergence d'une société d'amateurs qui, à la faveur d'un meilleur accès à l'éducation, au temps libre, aux moyens de production et de communication, s'invitent sur la scène en bousculant parfois les positions établies. Ces amateurs sont les vecteurs, les acteurs et les transformateurs de la culture, ils en sont le corps vivant ; sans eux les œuvres resteraient « lettre morte ».

Depuis le 19^{ème} siècle, avec la création des musées et la naissance du droit d'auteur, notre culture a privilégié les moyens de la conservation pour assurer la pérennité des œuvres. Aujourd'hui, les supports numériques et internet sont en train de devenir les principaux moyens de diffusion des œuvres. Certes, internet est un puissant moyen de communication, mais il n'a pas encore fait ses preuves en tant que moyen de conservation. Ce qui se profile avec le modèle du libre, c'est que parallèlement aux efforts de conservation dont le principe n'est pas remis en cause, une autre forme de pérennisation retrouve sa place dans notre culture ; il s'agit

de la transmission, qui fonde aussi la tradition. Or, l'acte de transmission passe par un processus d'appropriation (on ne peut transmettre que ce qu'on a déjà acquis ou assimilé), et cela implique des transformations qui font évoluer les œuvres. C'est la condition d'une culture vivante, une culture portée par des acteurs plutôt que supportée par des sujets.

Copyleft : Isabelle Vodjdani, 20 avril 2010, ce texte est libre, vous pouvez le copier, le diffuser et le modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://www.artlibre.org>.

Notes

[1] Crédit photo : [Lucas Jans](#) (Creative Commons By-Sa)

[2] « [CONTREFAÇON, la vraie expo qui parle du faux](#) », Cité des Sciences et de l'Industrie, Parc de la Villette, Paris, du 20 avril 2010 au 13 février 2011.

[3] Depuis plusieurs années des études sur l'impact du piratage sur le marché de la musique apportent régulièrement un démenti aux affirmations des lobbys de la répression du téléchargement. Dans la dernière en date, [Le GAO affirme que les chiffres du piratage sont contrefaits](#) (ReadWriteWeb, 19 avril 2010)

[4] Précisons que L'[INPI](#) est également un établissement public, mais autofinancé et relevant de la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, tandis que la Cité des Sciences et de l'Industrie est sous la tutelle du ministère de la Culture.

[5] Comme on le sait, la figure de l'auteur floué par les petits "pirates" est le masque dont se parent les ayants droits qui, pour rester dans l'ordre des métaphores de la marine, se comportent en véritables "requins". Pour ne citer qu'un seul exemple, voir l'article du Point en date du 10 avril 2010 : [Comment la Sacem se goinfre...](#)

National Portrait Gallery vs Wikipédia ou la prise en étau et en otage de la Culture ?

Tous ceux qui ont eu un jour à jouer les touristes à Londres ont pu remarquer l'extrême qualité et la totale... gratuité des grands musées nationaux. Rien de tel pour présenter son patrimoine et diffuser la culture au plus grand nombre. Notons qu'à chaque fois vous êtes accueilli à l'entrée par de grandes urnes qui vous invitent à faire un don, signifiant par là-même qu'ils ne sont plus gratuits si jamais vous décidez d'y mettre votre contribution.



Parmi ces musées on trouve le [National Portrait Gallery](#) qui « abrite les portraits d'importants personnages historiques britanniques, sélectionnés non en fonction de leurs auteurs mais de la notoriété de la personne représentée. La collection comprend des peintures, mais aussi des photographies, des caricatures, des dessins et des sculptures. » (source [Wikipédia](#)).

Or la prestigieuse galerie vient tout récemment de s'illustrer en tentant de s'opposer à la mise en ligne sur Wikipédia de plus de trois mille reproductions photographiques d'œuvres de son catalogue tombées dans le domaine public. Le National Portrait Gallery (ou NPG) estime en effet que ces clichés haute-résolution lui appartiennent et ont été téléchargés sans autorisation sur [Wikimedia Commons](#), la médiathèque des projets Wikimedia dont fait partie la fameuse encyclopédie. Et la

vénérable institution va même jusqu'à menacer d'une action en justice !

Il est donc question, une fois de plus, de propriété intellectuelle mais aussi et surtout en filigrane de gros sous. Personne ne conteste que le National Portrait Gallery ait engagé des dépenses pour numériser son fond et qu'elle ait besoin d'argent pour fonctionner. Mais n'est-il pas pour le moins choquant de voir une telle institution culturelle, largement financée par l'État, refuser ainsi un accès public à son contenu, sachant qu'elle et Wikipédia ne sont pas loin de poursuivre au final les mêmes nobles objectifs ?

C'est ce que nous rappelle l'un des administrateurs de Wikipédia dans un billet, traduit ci-dessous par nos soins, issu du [blog](#) de la [Wikimedia Foundation](#). Billet qui se termine ainsi : « Quoi qu'il en soit, il est difficile de prouver que l'exclusion de contenus tombés dans le domaine public d'une encyclopédie libre à but non lucratif, serve l'intérêt général. »

Remarque : L'illustration^[1] choisie pour cet article représente le moment, en janvier dernier, où le célèbre portrait d'Obama réalisé par l'artiste Shepard Fairey entre au National Portrait Gallery, non pas de Londres mais de Washington. Ce portrait a lui aussi fait l'objet d'une forte polémique puisqu'il s'est directement inspiré d'une image d'un photographe travaillant pour l'Association Press qui a elle aussi tenté de faire valoir ses droits (pour en savoir plus... [Wikipédia bien sûr](#)). Décidément on ne s'en sort pas ! Heureusement que le portrait s'appelle « Hope »...

Protection du domaine public et partage de notre héritage culturel

[Protecting the public domain and sharing our cultural heritage](#)

Erik Moeller – 16 juillet 2009 – Wikimedia Blog

(Traduction Framalang : Claude le Paih)

La semaine dernière, le [National Portrait Gallery](#) de Londres, Royaume Uni, a envoyé une lettre menaçante à un bénévole de Wikimedia concernant la mise en ligne de peintures du domaine public vers le dépôt de Wikimedia : Wikimedia Commons.

Le fait qu'une institution financée publiquement envoie une lettre de menace à un bénévole travaillant à l'amélioration d'une encyclopédie sans but lucratif, peut vous paraître étrange. Après tout, la National Portrait Gallery fut fondée en 1856, avec l'intention déclarée d'utiliser des portraits « afin de promouvoir l'appréciation et la compréhension des hommes et femmes ayant fait, ou faisant, l'histoire et la culture britannique » ([source](#)) Il paraît évident qu'un organisme public et une communauté de volontaires promouvant l'accès libre à l'éducation et la culture devraient être alliés plutôt qu'adversaires.

Cela paraît particulièrement étrange dans le contexte des nombreux partenariats réussis entre la communauté Wikimedia et d'autres galeries, bibliothèques, archives et musées. Par exemple, deux archives allemandes, la Bundesarchiv et la Deutsche Fotothek, ont offert ensemble 350 000 images protégées par copyright sous une licence libre à Wikimedia Commons, le dépôt multimédia de la Fondation Wikimedia.

Ces donations photographiques furent le résultat heureux de négociations intelligentes entre Mathias Schindler, un bénévole de Wikimedia, et les représentants des archives. ([Information sur la donation de la Bundearchiv](#) ; [Information sur la donation de la Fotothek](#)).

Tout le monde est alors gagnant. Wikimedia aida les archives en travaillant à identifier les erreurs dans les descriptions des images offertes et en associant les sujets des photographies aux standards des métadatas. Wikipédia a contribué à faire mieux connaître ces archives. De même, les

quelques trois cent millions de visiteurs mensuels de Wikipédia se sont vus offrir un accès libre à d'extraordinaires photographies de valeur historique, qu'ils n'auraient jamais pu voir autrement.

Autres exemples :

- Au cours des derniers mois, des bénévoles de Wikimedia ont travaillé avec des institutions culturelles des États-Unis, du Royaume-Uni et des Pays-Bas afin de prendre des milliers de photographies de peintures et d'objets pour Wikimedia Commons. Ce projet est appelé « Wikipédia aime les arts ». Une nouvelle fois, tout le monde y gagne : les musées et galeries s'assurent une meilleure exposition de leur catalogue, Wikipédia améliore son service, et les gens du monde entier peuvent voir des trésors culturels auxquels ils n'auraient pas eu accès sinon. (voir [la page anglaise de Wikipédia du projet](#) et [le portail néerlandais du projet](#)).
- Des bénévoles de Wikimedia travaillent individuellement, avec des musées et des archives, à la restauration numérique de vieilles images en enlevant des marques telles que taches ou rayures. Ce travail est minutieux et difficile mais le résultat est formidable : l'œuvre retrouve son éclat originel et une valeur informative pleinement restaurée. Le public peut de nouveau l'apprécier (le travail de restauration est coordonné grâce à la page « [Potential restorations](#) » et plusieurs exemples de restaurations peuvent être trouvés parmi [les images de qualité](#) de Wikimedia).

Trois bénévoles de Wikimedia ont résumé ces possibilités dans une lettre ouverte : [Travailler avec, et non pas contre, les institutions culturelles](#). Les 6 et 7 Août, Wikimedia Australie organise [une manifestation](#) afin d'explorer les différents modèles de partenariats avec les galeries, bibliothèques,

archives et musées (GLAM : Galleries, Libraries, Archives and Museums).

Pourquoi des bénévoles donnent-ils de leur temps à la photographie d'art, à la négociation de partenariat avec des institutions culturelles, à ce travail minutieux de restauration ? Parce que les volontaires de Wikipédia veulent rendre l'information (y compris des images d'importance informative et historique) librement disponible au monde entier. Les institutions culturelles ne devraient pas condamner les bénévoles de Wikimedia : elles devraient joindre leurs forces et participer à cette mission.

Nous pensons qu'il existe pour Wikipédia de nombreuses et merveilleuses possibilités de collaborations avec les institutions culturelles afin d'éduquer, informer, éclairer et partager notre héritage culturel. Si vous souhaitez vous impliquer dans la discussion, nous vous invitons à rejoindre [la liste de diffusion de Wikimedia Commons](#) : la liste est lue par de nombreux bénévoles de Wikimedia, quelques volontaires liés aux comités de Wikimédias ainsi que des membres de la Fondation. Sinon, s'il existe [un comité dans votre pays](#), vous pourriez vous mettre en contact directement avec eux. Vous pouvez également contacter directement la Wikimedia Foundation. N'hésitez pas à m'envoyer vos premières réflexions à erik(at)wikimedia(dot)org, je vous connecterai d'une manière appropriée.

La NPG (National Portrait Gallery) est furieuse qu'un volontaire de Wikimedia ait mis en ligne sur Wikimedia Commons des photographies de peintures du domaine public lui appartenant. Au départ, la NPG a envoyé des lettres menaçantes à la Wikimedia Foundation, nous demandant de « détruire toutes les images » (contrairement aux déclarations publiques, ces lettres n'évoquaient pas un possible compromis. La NPG confond peut être sa correspondance et un échange de lettre en 2006 avec un bénévole de Wikimedia, (que l'utilisateur publie [ici](#)). La position de la NPG semble être que l'utilisateur a violé

les lois sur le droit d'auteur en publiant ces images.

La NPG et Wikimedia s'accordent toutes deux sur le fait que les peintures représentées sur ces images sont dans le domaine public : beaucoup de ces portraits sont vieux de plusieurs centaines d'années, tous hors du droit d'auteur. Quoiqu'il en soit, la NPG prétend détenir un droit sur la reproduction de ces images (tout en contrôlant l'accès aux objets physiques). Autrement dit, la NPG pense que la reproduction fidèle d'une peinture appartenant au domaine public, sans ajout particulier, lui donne un nouveau droit complet sur la copie numérique, créant l'opportunité d'une valorisation monétaire de cette copie numérique pour plusieurs décennies. Pour ainsi dire, La NPG s'assure dans les faits le contrôle total de ces peintures du domaine public.

La Wikimedia Foundation n'a aucune raison de croire que l'utilisateur en question ait transgressé une loi applicable, et nous étudions les manières de l'aider au cas où la NPG persisterait dans ses injonctions. Nous sommes ouvert à un compromis au sujet de ces images précises, mais il est peu probable que notre position sur le statut légal de ces images change. Notre position est partagée par des experts juridiques et par de nombreux membres de la communauté des galeries, bibliothèques, archives et musées. En 2003, Peter Hirtle, cinquante-huitième président de la Society of American Archivists (*NdT : Société des Archivistes Américains*), écrit :

« La conclusion que nous devons en tirer est inéluctable. Les tentatives de monopolisation de notre patrimoine et d'exploitation commerciale de nos biens physiques appartenant au domaine public ne devraient pas réussir. De tels essais se moquent de l'équilibre des droits d'auteur entre les intérêts du créateur et du public. » ([source](#))

Dans la communauté GLAM internationale, certains ont choisi

l'approche opposée, et sont même allés plus loin en proposant que les institutions GLAM utilisent le marquage numérique et autres technologies de DRM (Digital Restrictions Management) afin de protéger leurs supposés droits sur des objets du domaine public et ainsi renforcer ces droits d'une manière agressive.

La Wikimedia Foundation comprend les contraintes budgétaires des institutions culturelles ayant pour but de préserver et maintenir leurs services au public. Mais si ces contraintes aboutissent à cadenasser et limiter sévèrement l'accès à leur contenu au lieu d'en favoriser la mise à disposition au plus grand nombre, cela nous amène à contester la mission de ces institutions éducatives. Quoi qu'il en soit, il est difficile de prouver que l'exclusion de contenus tombés dans le domaine public d'une encyclopédie libre à but non lucratif, serve l'intérêt général.

Erik Moeller

Deputy Director, Wikimedia Foundation

Notes

[1] Crédit photo : [Cliff1066](#) (Creative Commons By)

Quand l'étudiant hongrois se trompe de cible ?

La vidéo fait sourire et est certainement promise à une belle carrière sur YouTube.

Lors d'une récente conférence à Budapest, [Steve Ballmer](#) le PDG de Microsoft planqué derrière sa tribune pour échapper aux

œufs lancés (mollement) par un étudiant en colère (tee-shirt « Microsoft = Corruption » dans le dos) qui exhorte Microsoft à rendre l'argent qu'il aurait volé aux hongrois en passant, si j'ai bien compris, des accords avec les universités du pays.

Au delà de l'anecdote médiatique (qui nous rappelle celle de l'[étudiant chinois](#)), je crois que ce genre de manifestations (aussi dérisoires et pathétiques soient-elles) témoignent de l'irritation croissante des étudiants vis-à-vis de la société de Redmond dont ils comprennent petit à petit que non seulement ils peuvent s'en passer mais qu'utiliser des alternatives libres est bien plus en phase avec la culture et l'éthique des valeurs éducatives.

Dans ce contexte, lorsque leurs administrations signent des accords avec Microsoft, l'argument « c'est pour le bien de nos étudiants » (et accessoirement de notre budget) a de plus en plus de mal à passer. Ce qui me fait dire qu'en toute logique il vaudrait mieux réserver les œufs aux directeurs des institutions publiques éducatives qui entérinent ces accords (puisque Microsoft ne fait que son boulot après tout).

Quant à la situation en France autour du même sujet, si on prenait la peine de la regarder d'un peu plus près, peut-être porterait-elle Monsieur Darcos à rendre plus souvent visite à son teinturier.

Tous photographes ou mes 4

secondes de célébrité dans un grand musée international



« Tout le monde dans le futur aura 15 min de célébrité », disait Andy Warhol. Pour ce qui me concerne je viens déjà d'en avoir 4. Certes c'était pas des minutes mais des secondes (et pas une de plus pas une de moins). Mais vous ne m'empêchez pas d'en être déjà fier comme un paon. Explication.

le [Musée de l'Elysée](#) à Lausanne est l'un des plus célèbres musées consacrés à ce que [Bourdieu](#) qualifiait d'*art moyen* à savoir la photographie.

Sa dernière exposition s'intitule [Tous Photographes !](#) Il ne s'agit pas de monter une exposition de photographies d'amateurs mais plutôt, [d'après les organisateurs](#) (*professionnels* et *experts*), d'une réflexion sur la photographie *amateur*.

Tout le monde est ainsi invité à envoyer ses propres images à partir d'un [site spécialement dédié à l'opération](#). Une fois ceci fait. On vous prévient alors lorsque votre photographie aura été projetée sur les murs de l'exposition (durée : 4 secondes) en vous envoyant par mail la photographie de votre photographie prise depuis une webcam du musée.

Issue de mon compte Flickr, j'ai choisi l'image ci-dessous

parce que... j'en sais trop rien en fait, parce qu'elle me parle quoi ! Disons que j'aime bien son mouvement et son petit côté politiquement incorrect oscillant entre "c'est mignon" et "c'est indécent".



Toujours est-il que MA photo a été exposée dans un GRAND musée. Bon d'accord ça n'était que du 4 mars à 14h36 au 4 mars à 14h36 et 4 secondes. Et puis, si j'en juge par l'accusé de réception de la webcam, il n'y avait pas l'air d'avoir grand monde devant à ce moment là. Mais enfin bon, tout de même, quelle satisfaction pour mon EGO !

Ceci dit il y a quand même une absence de marque dans le processus : la licence de la photographie.

Le [formulaire d'envoi](#) ne prévoit pas en effet de champ *licence*. On présuppose donc qu'on se trouve donc automatiquement sous le régime du *copyright classique* (cf les [Conditions Générales](#)). C'est plus que dommage parce que l'on se prive là selon moi d'un élément important de cette réflexion globale sur la photographie actuelle amateur (et pas qu'amateur d'ailleurs). Les nouvelles technologies font évoluer la photographie aussi bien d'un point de vue social que du point de vue esthétique. Mais elles interrogent aussi le droit à l'image et le droit sur l'image.

J'aurais apprécié moi affirmer et assumer le fait que ma photographie était sous licence [Creative Commons BY](#). J'aurais aimé pour voir dire que mon image pouvait être copiée, modifiée et vendue par tout un chacun pourvu que ma paternité d'auteur fut respectée. Je pense même que cela aurait pu avoir un certain impact sur le spectateur du musée. Du coup on aurait très bien imaginé trouver à même l'exposition toutes sortes de trucs connexes comme par exemple une borne USB autorisant les visiteurs munis d'une clé à repartir avec les photos exposées de leur choix.

À bien y réfléchir, une fois mon narcissisme assouvie, je me dis qu'on a encore loupé une belle occasion de sensibiliser à la [culture libre](#).

Une autre fois sans doute...

Diffuz : festival de culture(s) libre(s)



C'est à Montpellier, ça commence demain et j'enrage de ne pouvoir y être ☐

[Site officiel](#) et présentation officielle :

La « culture libre » ou plus simplement « le Libre » est à la fois un courant de pensée émergent, une approche politique

visant à défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, et une pratique collaborative de la création artistique et informatique.

Ce sont toutes les facettes de cette approche et son esprit que les associations L'Avis culturel, Les Cristaux liquident et Antiblues souhaitent mettre à l'honneur lors du premier festival Diffuz qui aura lieu à Montpellier du 21 au 28 octobre 2006 dans plusieurs lieux (publics et privés) de la ville.

Durant 8 jours, le festival prendra tour à tour les formes d'expression que sont la discussion (colloque, rencontres-café, salon...), l'exposition et la démonstration (concerts, projections vidéo...).

On notera [sur une page du site du projet](#) une tentative pour définir, ou tout du moins circonscrire, certains termes et définitions.

La Culture Libre

La culture libre ou plus simplement le Libre est un courant de pensée et une approche politique pour défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, l'appropriation collective et l'approche collaborative de la création. (Source Wikipedia)

La libre diffusion

C'est le droit de base accordé au public, permettant de récupérer puis partager le contenu placé sous une licence libre.

Les licences « libres »

Elles ont toutes pour fondement d'autoriser la diffusion du contenu auquel elles sont associées. Il en existe différentes versions, permettant aux créateurs d'oeuvres de l'esprit, qu'il s'agisse de logiciel ou d'art, de disposer de textes juridiquement efficaces. Concernant la création culturelle,

les plus utilisées sont la très française Licence Art Libre (LAL), la plus ouverte, et la licence Creative Commons (CC) qui a pour particularité d'être modulaire selon ce que l'auteur souhaite autoriser ou non (commerce, modification, etc...).

Le copyleft

Le terme copyleft est un double jeu de mots faisant référence d'une part au copyright traditionnel (opposition right (droit, dans le sens légal du terme) et left (gauche)) et d'autre part à l'expression copy left (copie laissée ou copie autorisée) (Source Wikipedia). Ce terme englobe l'ensemble des licences laissant tout ou partie des droits au public recevant l'oeuvre. Tous les droits ne sont pas réservés.

L'open-source

Ce terme a trait aux logiciels. Il s'agit de programmes dont le texte compréhensible par l'humain (la source), avant d'être compilé en un logiciel fonctionnel, est ouvert (open) à tous. C'est ainsi que des communautés de programmeurs peuvent travailler de concert sur ces logiciels dits « libres », puis le partager avec tous (OpenOffice.org par exemple).

3 Octobre – Journée internationale contre les DRM



Je copie-colle sans vergogne [ce message](#) de nos amis de [StopDRM.info](#). Parce que comme nous avons l'habitude de dire : la route est longue (parfois même très très longue), mais la voie est libre ☐

La Journée internationale à l'initiative de [Defective by Design](#) aura lieu Mardi 3 Octobre un peu partout dans le monde.

Nous vous invitons à cette occasion à participer à tout ce qu'il vous est possible de faire pour continuer avec nous à informer le grand public des dangers actuels et futurs des DRM. Le plus grand risque pour nos libertés numériques futures serait une acceptation progressive par la population des DRM. C'est donc pour cela qu'il faut non seulement continuer à boycotter tous les produits contenant des DRM, mais également informer tous vos proches, collègues et amis des implications des DRM, et leur expliquer à eux aussi pourquoi il faut les refuser catégoriquement.

Pour cela, nous vous proposons donc de mettre à profit cette journée internationale en vous impliquant du mieux que vous le pouvez. Pour cela vous pouvez :

- Rejoindre ou initier [une flash-mob dans votre ville](#).
- Participer à une ou plusieurs des [nombreuses actions](#)

[listées sur le site de Defective By Design.](#)

- Individuellement agir à votre bureau, en imprimant quelques tracts et argumentaires disponibles [ici](#) et en les diffusant dans votre entreprise, par exemple à la pause café ou à midi.
- Imprimer une des affiches de la [galerie](#) et poser devant avec un ou deux amis. Envoyez-nous la photo avec le nom de votre ville, village ou quartier. Nous ferons une page [flickr](#) spéciale avec toutes vos photos. Ce sera une manifestation virtuelle.
- Imaginer votre propre action en vous aidant (ou pas) du matériel disponible sur la [galerie](#) et nous en faire part dans les commentaires, sur le [forum](#) ou par mail à stopdrm (AT) gmail.com.

PS : L'illustration vient également du site [Defective by Design](#) (Creative Commons BY-NC-SA).

Expo libre itinérante bientôt chez vous grâce à vous

Dans la série *Redonnons un petit coup de projecteur sur un truc sympa*, je me permets de pointer ici ceci :

"Informatique : vive la liberté !" : Une exposition en 10 panneaux sur le libre... à découvrir, louer ou télécharger !



Si un jour vous organisez ou participez à une quelconque manifestation sur le terrain où le Libre a ou pourrait avoir sa place (à la limite c'est même pas obligé, le Libre peut aussi discrètement s'incruster), alors pensez à ces panneaux sous licence libre Creative Commons BY-SA.

Leur format d'origine est le 60×80 mais vous pouvez aussi les afficher en A4 et créer alors vous-même l'événement en les affichant à côté de la machine à café de votre entreprise ☐

Bon exemple de coopération fructueuse, cette exposition a été réalisée en mars 2006 par la [Ligue de l'enseignement dans les Alpes du Sud](#) en partenariat avec l'[APITUX](#) et [Linux Alpes](#).

Pour lire, télécharger et louer l'expo, ou remercier ses auteurs... se rendre sur [la page du projet](#).

PS : Le seul reproche à faire c'est qu'a priori on ne trouve pas les fichiers sources à télécharger et donc si on veut modifier les panneaux (pour les adapter, les réactualiser, etc.) ben avec les seuls PDF, ça le fait pas trop.